

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1307

présenté par
Mme Taillé-Polian et les membres du groupe Écologiste et social
à l'amendement n° AC|1138 du Gouvernement

ARTICLE 3

I. Le mot :

" dix-sept ",

est remplacé par le mot :

" quinze ".

II. En conséquence, au 4° ,

le mot :

" Deux ",

est remplacé par les mots :

" cinq "

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de repli vise à renforcer la représentation des salariés dans le conseil d'administration de la nouvelle structure publique. Le groupe écologiste et social estime que le paritarisme est une garantie de bonne gestion autant que démocratique pour rendre effective l'indépendance de l'audiovisuel public à l'égard des pressions économiques et politiques.